

23 octobre 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Présence de militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel».

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette pétition, renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 5 juin 2007, a été examinée par cette dernière le 25 août 2008. Présidée par M. Jean-Charles Lathion, la commission a pris acte des démarches successives entreprises par celui-ci ainsi que par son ancien président, M. Alexandre Wisard, en vue d'auditionner les pétitionnaires et n'a pu, malheureusement, que constater que ces derniers n'y avaient pas donné suite.

Le rapporteur tient ici à remercier M^{me} Lucie Marchon de l'excellente qualité de ses notes de séance qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 août 2008

Le président ouvre la séance en indiquant à la commission qu'il a écrit une lettre et même téléphoné aux pétitionnaires afin de les convoquer, mais que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à ses demandes réitérées. Il poursuit en relevant que M. Pierre Maudet, conseiller administratif, lui a appris qu'une séance de conciliation avait eu lieu entre les pétitionnaires et la Ville, laquelle a pris en compte un certain nombre d'observations qui figuraient dans la pétition, et que c'était probablement la raison pour laquelle les pétitionnaires avaient estimé que ce problème était réglé. Le président ajoute qu'il a pris contact avec le Département du territoire qui lui a indiqué que l'abri de l'école des Crêts-de-Champel était toujours occupé par des militaires en alternance avec le site de Vernier. Fort de toutes ces informations, il estime que la commission des pétitions dispose maintenant de toutes les informations nécessaires en vue de prendre sa décision.

Une commissaire considère que cette pétition pose un certain nombre de problèmes de fond et qu'il est possible de la prendre en considération, alors même que les pétitionnaires ne souhaitent pas être entendus.

Un intervenant estime que cette pétition est obsolète, puisque les points relatifs au comportement des soldats envers des élèves ont été réglés et que, manifestement, aujourd'hui les choses se passent beaucoup mieux.

C'est également l'avis d'une élue qui constate que le différend causé par le stationnement des véhicules militaires a été résolu.

Une commissaire revient néanmoins sur le problème posé par la présence de militaires dans les écoles ou bâtiments publics et estime qu'il serait judicieux de présenter une motion qui permettrait au Conseil municipal de débattre de cette question.

Un élu estime que tout le problème provient des autorités genevoises qui n'ont pas su expliquer à la population que les autorités militaires avaient ici une mission à effectuer en faveur des autorités civiles. Il stipule que Berne a autorisé le Département militaire à protéger des missions diplomatiques et que cette tâche, au vu de la situation internationale, a été prolongée en 2007. Il relève que dans cette affaire la Ville de Genève a été partie prenante et que c'est elle-même qui a proposé des sites audit département. Il estime, par conséquent, que cet emplacement répond à un certain nombre de critères et qu'il convient d'en prendre acte. Cet élu ajoute qu'il n'y a pas de mauvaises troupes, mais essentiellement de mauvais chefs, à qui il appartient de faire respecter une certaine discipline au sein de la troupe. Il complète son intervention en relevant toutefois que les locaux situés au parc Bertrand n'auraient, eux, pas posé autant de problèmes de cohabitation et il s'étonne par conséquent du choix de l'école.

Un commissaire renchérit, car il s'agit ici, en l'espèce, d'un hôpital de la protection civile censé fonctionner en situation de catastrophe et il ne voit pas pourquoi ces locaux et salles d'opération ont été transformés en caserne.

Un petit débat s'engage alors au sein de la commission au terme duquel le rapporteur propose de faire la recommandation suivante: «La commission des pétitions considère que les problèmes relationnels rencontrés sont dépassés, mais elle estime toutefois que le lieu de l'école des Crêts-de-Champel, à savoir un hôpital de la protection civile en sous-sol, a été mal choisi. Il serait donc souhaitable de revoir cet emplacement.»

D'aucuns remarquent que cela présuppose que cette pétition soit acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Une commissaire juge néanmoins préférable de revenir avec une motion en plénum.

Cet avis semblant être largement partagé au sein de la commission, le président met aux voix le sort de cette pétition.

Le classement de cette pétition est accepté sans opposition par 11 voix (1 Ve, 2 S, 2 AGT, 2 DC, 1 L, 1 R, 2 UDC), 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

La commission des pétitions recommande donc au Conseil municipal de classer cette pétition.

Annexe mentionnée

Pétition au Service des écoles

Nous soussignés, parents d'élèves de l'école des Crêts de Champel, venons par la présente pétition vous prier d'intervenir auprès des autorités compétentes pour obtenir l'arrêt dans les plus brefs délais de l'hébergement de militaires au sous-sol de l'école de nos enfants car cette présence crée de nombreux risques pour la sécurité de nos enfants.

Les véhicules militaires sont stationnés en permanence devant l'entrée de l'école et leurs manoeuvres se déroulent aux heures de rentrée en classe et de sortie de classe des élèves. Certains véhicules militaires étant stationnés en épi à l'intersection de l'avenue Louis-Aubert et du chemin des Crêts-de-Champel, la visibilité des patrouilleuses scolaires en est réduite et la police est déjà intervenue à plusieurs reprises pour faire déplacer les véhicules. De plus, l'entrée du préau de l'école est en permanence obstruée par du matériel militaire obligeant les enfants à enjamber armes et sacs et à se faufiler entre les véhicules militaires.

D'autre part, le comportement de certains militaires n'est pas acceptable aux abords d'une école : certains fument des joints derrière l'école et d'autres font des commentaires désobligeants sur les élèves filles qui passent devant eux pour rentrer en classe.

Nom, Prénom	Adresse	Date	Signature
-------------	---------	------	-----------